

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 juillet 2019	N° 2019-397

Convocation du 5 juillet 2019

Aujourd'hui vendredi 12 juillet 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Conchita LACUEY
M. Alain TURBY à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Maribel BERNARD
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Martine JARDINE à Mme Michèle FAORO
M. Bernard JUNCA à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Marc LAFOSSE à Mme Dominique IRIART
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Thierry MILLET à M. Dominique ALCALA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Cécile BARRIERE

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET jusqu'à 10h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Nicolas BRUGERE à partir de 10h15
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 10h30
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST à partir de 11h00
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Magali FRONZES à partir de 11h10
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h25
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h35
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 12 juillet 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVT	N° 2019-397

Jeux Olympiques Paris 2024 - Candidature commune de Bordeaux Métropole et de la ville de Lacanau pour l'accueil des épreuves de surf organisées dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris en 2024 - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contexte

Afin d'explorer de nouveaux terrains, d'aller à la rencontre de nouveaux publics et de rester connecté aux aspirations des jeunes, Paris 2024 a souhaité proposer quatre sports additionnels au programme de Jeux olympiques de 2024 dont le surf.

En date du 25 juin 2019, la session ordinaire du CIO (Comité international olympique) a validé à l'unanimité l'inclusion provisoire du skateboard, de l'escalade, du surf et du breaking aux Jeux olympiques de Paris 2024. Ainsi le surf reste inscrit au programme olympique après les Jeux olympiques de Tokyo qui se dérouleront du 24 juillet au 9 août 2020.

Paris 2024 a choisi ces quatre sports additionnels, guidé par trois grands principes, avec l'ambition d'organiser :

- Des jeux durables et responsables, en ligne avec l'Agenda 2020 et la nouvelle norme du CIO, avec des sports proposant un nombre d'athlètes limité, soit 248 athlètes, autant d'hommes que de femmes et ne nécessitant aucune construction pérenne. Ce choix est guidé par la volonté de valoriser et préserver les richesses et le patrimoine naturel.
- Des Jeux connectés à leur époque, avec des sports qui inspirent de nouveaux publics et attirent la jeune génération. Des sports qui se partagent sur les réseaux sociaux, qui sont à la fois un moyen d'expression et un style de vie, et se pratiquent partout au quotidien, en ville comme dans la nature ;
- Des Jeux spectaculaires et créatifs avec des sports qui valorisent la performance des athlètes et tissent des liens avec la culture. Des sports qui invitent à l'engagement, accessibles, inclusifs, praticables hors des stades traditionnels, et faisant appel à la créativité.

Une candidature de projet au service du territoire

1. Affirmer un engagement commun

Dès le 30 juillet 2015, les élus du Conseil municipal de Lacanau ont adopté une motion, votée à l'unanimité, pour affirmer leur volonté de voir les épreuves de surf se dérouler à Lacanau dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques à Paris en 2024.

Cette volonté est également partagée depuis longtemps par Bordeaux Métropole comme en témoigne la décision du Bureau de la Métropole en mars 2018 où notre établissement avait déjà souhaité matérialiser son soutien à la candidature de la Lacanau comme site hôte des épreuves de surf.

Depuis 2 ans maintenant, la ville de Lacanau travaille donc sur la formalisation d'une candidature pour accueillir les épreuves de surf aux Jeux olympiques de 2024 en collaboration avec Bordeaux Métropole et les acteurs du territoire.

A ce jour, la candidature de Lacanau est en concurrence avec 3 autres candidats déclarés : le groupement Biarritz-Seignosse-Capbreton-Hossegor, La Torche et Tahiti.

Face à ces candidatures sérieuses et ambitieuses, il paraît essentiel de porter un **véritable projet de territoire** en capitalisant sur l'attractivité et les atouts qu'incarne la métropole bordelaise.

Dans ce contexte, et après avoir obtenu l'accueil des compétitions de football (hommes et femmes) il apparaît opportun, de pouvoir présenter et officialiser une candidature commune Lacanau – Bordeaux Métropole pour accueillir les épreuves de surf de cet événement international majeur et unique.

2. Mutualiser et développer des synergies

La décision de porter une candidature commune doit s'inscrire dans la continuité du travail de réflexion déjà engagé afin de **démontrer la dimension fédératrice du projet**, sa cohérence et sa **capacité à animer durablement un territoire**.

Les deux collectivités disposent d'un savoir-faire et d'une reconnaissance internationale dans l'organisation de grands événements. Cette candidature trouve également tout son sens dans la complémentarité qu'offrent les territoires mais également les synergies et les leviers de mutualisation envisageables dans la mesure où Bordeaux accueillera par ailleurs les épreuves de football en 2024. Que ce soit sur les aspects logistiques (hébergement, transport, accueil des médias) mais également sur la dimension festive, populaire, expérientielle pour les athlètes comme pour le public, Lacanau – Bordeaux Métropole dispose d'un atout indéniable qu'il est indispensable de valoriser dans le cadre de cette candidature.

Cette approche globale permettra de **faire vivre une expérience unique** à la famille olympique ainsi qu'aux visiteurs et spectateurs.

3. Renforcer l'attractivité du territoire

Les Jeux olympiques contribuent à **renforcer l'image et la notoriété d'un territoire**. Avec plus de 50 % de la population mondiale mobilisée pour regarder les épreuves des JO lors de la dernière édition à Rio en 2016, les JO représentent une vitrine médiatique incomparable.

La réussite de cette candidature doit permettre de :

- Renforcer l'attractivité du territoire ;
- Fédérer la jeunesse ;
- Générer des retombées économiques et sociales ;
- Valoriser le patrimoine naturel et culturel ;
- Préserver l'environnement et la qualité de l'eau ;
- Affirmer les engagements en matière de développement durable ;
- Mobiliser durablement l'ensemble des acteurs du territoire ;
- Transmettre un héritage en engageant les nouvelles générations ;

Dans son approche conceptuelle, le COJOP (Comité d'organisation des jeux olympiques de Paris) Paris 2024 veut favoriser le rayonnement des Jeux Olympiques sur l'ensemble du territoire national. L'attractivité de la métropole bordelaise et du littoral girondin, la proximité des grands axes de communication (aéroport international Bordeaux-Mérignac et Ligne à grande vitesse à la gare Bordeaux Saint-Jean), les capacités d'hébergement et d'accueil d'une grande métropole touristique, les atouts naturels d'une station balnéaire à la notoriété internationale, le patrimoine naturel et culturel mondialement connu (sites classés UNESCO, vignobles, ...) sont autant d'éléments en faveur d'une candidature.

1. Lacanau-Bordeaux Métropole, territoire naturel de surf

Lacanau est une ville impliquée historiquement et durablement dans le monde de la glisse. La ville de Lacanau a été la première ville en France à accueillir une compétition mondiale de surf, le Lacanau Pro (1979). Le surf est aujourd'hui un marqueur fort du territoire qui irrigue au-delà du seul littoral girondin puisque la Garonne est également devenue un véritable lieu de pratique.

Chaque week-end et période de vacances la population jeune (et moins jeune) de la métropole bordelaise investit Lacanau et ses vagues pour une pratique de loisir, et de compétition. Pour les populations fragilisées, le surf devient insertion grâce à des acteurs associatifs remarquables accompagnés par la ville de Bordeaux depuis 15 ans (200 jeunes de QPV : Quartiers politique de la ville , et un travail de fond réalisé autour de la protection du littoral ...).

Lacanau – Bordeaux Métropole dispose d'un **véritable territoire d'exception** dont l'ADN est aussi connecté au surf et à la glisse.

Bordeaux Métropole rassemble aujourd'hui l'une des plus importantes concentrations de surfeurs de la Nouvelle Aquitaine et de France et elle souhaite poursuivre son action en faveur du développement des activités nautiques comme en témoigne la récente signature de convention de partenariat et d'objectifs avec le GPMB (Grand port maritime de Bordeaux).

En effet, repère phare de la glisse, Bordeaux et le territoire de la Gironde occupent une place de choix dans la construction nautique à travers la présence d'entreprises majeures telles que Construction Navale de Bordeaux (CNB), COUACH qui attirent sur notre territoire des activités connexes telles que la réparation navale, les services associés à la navigation, l'électronique et l'informatique marine, ou l'aménagement intérieur.

D'une manière plus large, autour d'un fleuve reconquis, la métropole bordelaise souhaite développer et fédérer un ensemble d'activités diverses telles que le refit, le tourisme fluvial, la plaisance, etc.

Enfin, l'agenda bordelais est aujourd'hui marqué par la présence de l'exposition « La Déferlante surf » au Musée d'Aquitaine qui célèbre cette véritable culture surf.

Conscients des enjeux et de l'incroyable opportunité d'accueillir sur le territoire girondin les épreuves olympiques de surf, Lacanau – Bordeaux Métropole entend développer un projet s'articulant autour des axes suivants :

- **Faire vivre une expérience** tant sur le plan sportif que sur le plan touristique en valorisant durablement la qualité de vie, les ressources naturelles, culturelles et patrimoniales du territoire ;
- **Partager une passion** permettant d'engager, d'inspirer et de mobiliser la jeunesse, de fédérer l'ensemble des acteurs autour de valeurs communes et de promouvoir des savoirs-faire ;
- **Transmettre un héritage** pour la filière surf du niveau local au niveau international mais également aux générations futures en encourageant l'engagement pour des modes de vie plus sains s'inscrivant dans une démarche responsable de préservation du milieu naturel.

1. Calendrier de travail

La campagne de candidature a été lancée par Paris 2024 le 26 juin 2019.

- **26 juin – 15 juillet 2019** : Période d'engagement ;
- **15- juillet – 30 septembre 2019** : Période de campagne ;

Cette campagne sera jalonnée d'étapes intermédiaires avant l'annonce du site retenu pour accueillir l'épreuve de surf en 2024 :

- **15 juillet 2019** : Envoi du pré-dossier de candidature comprenant une lettre d'intérêt accompagnée des premiers éléments techniques ;
- **Été 2019** : visite des sites présélectionnés par Paris 2024 ;
- **30 septembre 2019** : Envoi du dossier complet de candidature ;
- **Décembre 2019** : annonce du territoire retenu par Paris 2024 et décision définitive du CIO dans la désignation du surf comme sport additionnel en 2024 ;

Paris 2024 souhaite pouvoir visiter dès cet été les sites candidats afin de se projeter en configuration « réelle » et être ainsi au plus proche des conditions (mer, météo...) dans lesquelles se tiendront les épreuves en 2024.

Au-delà des caractéristiques sportives et techniques du dossier de candidature, Paris 2024 sera particulièrement sensible à l'engagement des territoires et le potentiel touristique du site hôte.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-2,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE Bordeaux Métropole a la volonté de soutenir cette candidature dans une logique de mise en valeur de l'environnement et de rayonnement international du territoire

CONSIDÉRANT les enjeux de mutualisation réalisables avec les épreuves de football déjà confirmées

DECIDE

Article 1 : d'apporter son soutien à la candidature de Lacanau pour l'accueil des épreuves de surf organisées dans le cadre des Jeux olympiques de Paris en 2024

Article 2 : d'approuver l'intérêt métropolitain pour l'accueil des Jeux olympiques Paris 2024 des épreuves de surf.

Article 3 : de porter au côté de la ville de Lacanau une candidature commune sous l'identité « Lacanau – Bordeaux Métropole 2024 »

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 juillet 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 JUILLET 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 18 JUILLET 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, le Président,</p> <p>Monsieur Patrick BOBET</p>
---	--